

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3142

11 décembre 2013

### SOMMAIRE

Aquamax S.A. ....	150787	LBR Investments S.à r.l. ....	150810
BTI Capital S.à r.l. ....	150770	LDV Management III Glenn Arrow II S.C.A. ....	150812
Didit Investments S.A. ....	150778	LDV Management III Glenn Arrow S.C.A. .....	150812
Dragon Asia Management S.à r.l. ....	150773	Lemon & Partners S.à r.l. ....	150811
Eole S.A. ....	150772	Lendit Luxembourg S.A. SPF ....	150812
Facility Enterprises S.A. ....	150803	Lendit Luxembourg S.A. SPF ....	150813
Famelux S.à r.l. ....	150803	L'Escapade S.à r.l. ....	150808
FCS Gestion GP, S.à r.l. ....	150804	Les Caudalies S.à r.l. ....	150813
Fek Immobilière SA ....	150816	Link Art Investment S.A. ....	150812
Ffauf S.A. ....	150804	LIS S.à r.l. ....	150813
Fiduciaire TG Experts S.A. ....	150807	Locaserv S.à r.l. ....	150813
Finadis Participation S.A. ....	150807	Longbow Investment No2 S.à r.l. ....	150811
Financiera Comercial Chonta S.A. ....	150804	LSF8 Lux Investments I S.à r.l. ....	150796
Financiera Comercial Chonta S.A. ....	150806	Lupo Holdings S.à r.l. ....	150811
Financière Tag S.A. ....	150806	Lux Coral Trading S.à r.l. ....	150812
Fincentrum Holdings (Lux) S.A. ....	150805	Lux Holdings S. à r.l. ....	150811
Finvestan ....	150807	Lux Investments Company S.A. ....	150809
Finvestan ....	150805	Lux-Omnia S.A. ....	150809
First Position S.A. ....	150805	Luxsa S.A. ....	150809
Fondations Capital S.A. ....	150807	Lux Snacks S.à r.l. ....	150810
Forêt Vierge S.A. ....	150806	Meccanica Bologna ....	150793
Fourwoods Invest S. à r.l. ....	150805	S.C.I. Romi ....	150814
Fragrance Resources Investments S.à r.l. .....	150804	Smash Private S.A. SPF ....	150814
Gate-C S.à r.l. ....	150808	Staveley S.A. ....	150790
Geoserv ....	150791	Stay 2 S.à r.l. ....	150788
K5 Publishing Holdings A.G. ....	150808	Strand ....	150790
Lainière Luxembourg S.A. ....	150812	SYNEOLA Luxembourg S.A. ....	150815
La Maison du Plâtre ....	150808	Thames Investment S.à r.l. ....	150779
La Maison du Plâtre ....	150808	TriNuTri S.A. ....	150787
Lazur Investment S.à r.l. ....	150810	Vardarac S.à r.l. ....	150778
LBREP II Segovia S.à r.l. ....	150810		

**BTI Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.256.

In the year two thousand and thirteen on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. André BRUERE, Engineer, born on January 14, 1959, in Recife (Brazil), residing at 21 rue de Lubeck, Paris, France (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sophie MONDELLI, private employee, with professional residence in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy established under private seal on October 15, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Mr. André BRUERE, prenamed is the sole shareholder of BTI Capital S. à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg law, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under the section B and the number 178.256, whose registered office and effective place of management has been transferred from Italy to Luxembourg with corporate continuance (incorporation date November 18, 2011) pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1991 of 16 August 2013 (the Company);

- that the Company's share capital is fixed at set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred and eighty-nine thousand one hundred and thirty EUROS (EUR 589,130 ) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred EUROS (EUR 12,500) to six hundred and one thousand six hundred and thirty EUROS (EUR 601,630) by the issue of five hundred and eighty-nine thousand one hundred and thirty (589,130) shares with a nominal value of one EUROS (EUR 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

*Second resolution*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to five hundred and eighty-nine thousand one hundred and thirty (589,130) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind hereafter described:

*1) Description of the contribution*

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to five hundred and eighty-nine thousand one hundred and thirty EUROS (EUR 589,130) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Claim").

*2) Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the opening accounts of the Company and a balance sheet as at October 15, 2013 as well as by two certificates respectively issued by the Sole Shareholder and by the managers of Company.

*Evaluation of the contribution in kind*

The value of the contribution is deemed to amount to five hundred and eighty-nine thousand one hundred and thirty EUROS (EUR 589,130).

*Effective implementation of the contribution in kind*

Mr. André BRUERE, the contributor, prenamed and represented as stated above, hereby declares that:

- he currently holds a claim against the Company amounting to a counter value of five hundred and eighty-nine thousand one hundred and thirty EUROS (EUR 589,130);

- the said contributed claim may not be assigned and the claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder/contributor is entitled to receive payment of the claim;

- the contributed liquid, certain and immediately payable claim is currently outstanding for an amount of five hundred and eighty-nine thousand one hundred and thirty EUROS (EUR 589,130).

*Report of Company's board of managers*

The report of the board of managers of the Company, dated October 15, 2013, annexed to the present deed, attests that Mr. Matthijs BOGERS and Mr. Julien FRANCOIS, class A managers and Mr. André BRUERE class B manager, (the managers) acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder as represented here above decides to restate article 5 §1 of the Company's Articles of Association that will now read as follows:

"The issued capital of the Company is set at six hundred and one thousand six hundred and thirty Euros (EUR 601,630) divided into six hundred and one thousand six hundred and thirty (601,630) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up." There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in his/her hereabove stated capacities, the said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seizième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

**A comparu**

Monsieur André BRUERE, ingénieur, né le 14 janvier 1959 à Recife (Brésil), résidant au 21 rue de Lubeck, Paris, France, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 octobre 2013 (l'Associé Unique), ici représenté par Mademoiselle Sophie MONDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à L - 1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Monsieur André BRUERE, précité est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BTI Capital S. à r.l., ayant son siège social sis à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 178.256, et dont le siège social et le siège de direction effective ont été transférés d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg sans rupture de la personnalité juridique (date de constitution 18 novembre 2011) suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juin 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1991 du 16 août 2013 (la Société);

- que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent trente EUROS (EUR 589.130) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500) à six cent un mille six cent trente EUROS (EUR 601.630) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent trente (589.130) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent trente (589.130) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par apport en nature comme décrit ci-après:

### *Description de l'apport*

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent trente EUROS (EUR 589.130) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

### *2) Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant par les comptes d'ouverture de la Société, un bilan intermédiaire au 15 octobre 2013 ainsi que deux certificats respectivement émis par les l'Associé Unique et par les gérants de la Société.

### *Evaluation de l'apport*

La valeur de l'apport en nature est estimée à cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent trente EUROS (EUR 589.130).

### *Réalisation effective de l'apport*

M. André BRUERE, apporteur, précité et représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il détient une créance d'une valeur de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent trente EUROS (EUR 589.130) à l'encontre de la Société;
- ladite créance apportée est incessible et n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique/apporteur n'a le droit d'acquérir ladite créance;
- ladite créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent trente EUROS (EUR 589.130);

### *Rapport du conseil de gérance de la Société*

Le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 15 octobre 2013, annexé aux présentes, atteste d'une part que Messieurs Matthijs BOGERS et Julien FRANÇOIS, gérants de classe A, et que Monsieur André BRUERE, gérant B, d'autre part (les gérants), reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

### *Troisième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant décide de procéder à la refonte de l'article 5 §1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à six cent un mille six cent trente euros (EUR 601.630) divise en six cent un mille six cent trente (601.630) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées».

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille EUROS (EUR 2.000).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sophie Mondelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 octobre 2013. LAC / 2013 / 47694. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013150375/152.

(130184026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

### **Eole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 174.078.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 13 novembre 2013.  
 Référence de publication: 2013157873/10.  
 (130193978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Dragon Asia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
 R.C.S. Luxembourg B 181.524.

—  
 STATUTES

In the year two thousand and thirteen,  
 On the fourth day of November.  
 Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

Mr. Franck Jean DELCROIX, companies' director, born in Bujumbura (Republic of Burundi), on 15 February 1964, residing in B-1050 Ixelles, rue du Sceptre 85,

represented here by Ms Jeanne PIEK, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, by virtue of proxy given under private seal on 30 October 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing party, represented as stated before, required the notary to draw up the following document containing the memorandum and articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") that the party declares constituted hereby.

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "DRAGON ASIA MANAGEMENT SARL".

The company will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of Incorporation of the Company (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the managers, are authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Chapter II. - Capital, Shares**

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares without designation of par value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### Chapter III. - Management

**Art. 8. Management** The Company is managed by one or more Manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s).

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

**Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 12. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.** If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

### Chapter V. - Business year

**Art. 13. Business year.** The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 14. Distribution Right of Shares.** From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten percent (10%) of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distri-

buted may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### Chapter VI. - Liquidation

**Art. 15. Dissolution and Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 16. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall commence on the date of the Company's constitution and end on the thirty-first day of December two thousand and thirteen.

##### *Subscription - Payment*

All of the one thousand two hundred and fifty (1,250) Shares have been subscribed by the sole partner Mr. Frank Jean DELCROIX, previously named.

All the Shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now freely available to the Company, as has been proved to the notary.

##### *Evaluation of costs*

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the Company by virtue of its constitution, is evaluated approximately at the sum of one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.00).

##### *Resolutions adopted by the sole partner*

The appearing party, represented as stated above, representing the entire corporate capital, then adopted the following resolutions:

1. - Is appointed as Manager for an unlimited period:
  - Mr. Franck Jean DELCROIX previously named.
2. - The address of the company is fixed at L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

Le quatre novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Franck Jean DELCROIX, administrateur de sociétés, né à Bujumbura (République du Burundi), le 15 février 1964, demeurant à B-1050 Ixelles, rue du Sceptre 85,

ici représenté par Madame Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 octobre 2013,

laquelle procuration, signée ne varietur, par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DRAGON ASIA MANAGEMENT SARL».

La société sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou les Gérants de la Société sont autorisés à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des Parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Chapitre II. - Gérance

**Art. 8. Gérance.** La Société est administrée par un Gérant ou plusieurs Gérants nommés par une résolution des Associé (s).

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, des Gérants.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

**Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.** S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

#### Chapitre V. - Exercice social

**Art. 13. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par les Gérants et ils préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 14. Droit de distribution des Parts.** Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, les Gérants peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/les Associé(s).

#### Chapitre VI. - Liquidation

**Art. 15. Dissolution et Liquidation.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

### *Souscription - Paiement*

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) Parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique, Monsieur Franck Jean DELCROIX, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

### *Décisions de l'associé unique*

Le comparant, représenté comme ci-avant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1. - Est nommé Gérant pour une durée indéterminée:  
- Monsieur Franck Jean DELCROIX, prénommé.
2. - L'adresse de la Société est fixée à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. PIEK, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50485.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157852/289.

(130193663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

### **Didit Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 134.046.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013157850/13.

(130193319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

### **Vardarac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.309.

### *Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013*

L'associé unique de la Société décide de nommer, pour une période indéterminée, les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société:

- Monsieur Sébastien FRANCOIS, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, gérant de catégorie A,

- Monsieur Tomasz Witold ZAMIARA, né le 23 mai 1973 à Gniezno (Pologne), demeurant à Pod Strzecha, 5-6, 02-798, Varsovie (Pologne), gérant de catégorie B,

- Monsieur Alexander OSTROVSKIY, né le 6 octobre 1981 à Rostov-na-Donu (Russie), demeurant au 29/1 Kosmonavta Volkova Street, Flat 206, 127299 Moscou (Russie), gérant de catégorie B  
avec effet au 2 novembre 2013.

L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né à Port Lairge/Waterford (Irlande) le 8 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, en qualité de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 2 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158954/22.

(130194224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

### **Thames Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.553.

#### — STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,  
ON THE SIXTH DAY of THE MONTH of NOVEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180314,

represented by Maître Thierry Kauffman, lawyer, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 31 October 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Thames Investment S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Thames Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2013.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (GBP)
BRE/Europe 7NQ S.à r.l. . . . . .	750	GBP 15,000
Total . . . . .	750	GBP 15,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.300.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
  - BRE/Management 7 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.304.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

IM JAHRE ZWEITAUSENDDREIZEHN,  
AM SECHSTEN TAG DES MONATS NOVEMBER.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen,

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg unter der Nummer B 180314,

hier vertreten durch Herrn Thierry Kauffman, Rechtsanwalt, beruflich Wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen

Vollmacht vom 31. Oktober 2013, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Thames Investment S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Thames Investment S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

**Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, Lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes vom 5. April 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser

Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

**Art. 3. Geschäftsdauer.** Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

**Art. 4. Gesellschaftssitz.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15,000), eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

**Art. 6. Übertragung der Anteile.** Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

**Art. 7. Geschäftsführung.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

**Art. 8. Haftung der Geschäftsführung.** Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

**Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter.** Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

**Art. 10. Gesellschafterversammlungen.** Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung

der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Geschäftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Geschäftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

**Art. 11. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.

**Art. 12. Jahresabschluss.** Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 13. Gewinnverwendung.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Geschäftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

**Art. 14. Auflösung.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

**Art. 15. Alleingesellschafter.** Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

**Art. 16. Anwendbares Recht.** Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Geschäftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (GBP)
BRE/Europe 7NQ S.à r.l. ....	750	GBP 15.000
Total .....	750	GBP 15.000

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

#### *Kostenschätzung*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.300.-.

#### *Ausserordentliche Beschlüsse Des Gesellschafter*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:

- BRE/Management 7 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg unter der Nummer B 180.304.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 08 novembre 2013. Relation: RED/2013/1884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 14. November 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013158934/455.

(130194361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**TriNuTri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 152.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013158936/11.

(130194828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Aquamax S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 120.930.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société AQUAMAX S.A. (B 120.930), avec siège social à 17, rue Beaumont, L - 1219 Luxembourg, dénoncé en date du 4 mai 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ juge, et liquidateur Maître Beatrice GHIOCA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 décembre 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Maître Beatrice GHIOCA

Le liquidateur

Référence de publication: 2013159005/20.

(130195168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Stay 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.552.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le trente octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. la société anonyme Kwong S.A., établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B numéro 151.591,

ici valablement représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Maurice LAM, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et Monsieur Steve KRACK, promoteur, demeurant à Luxembourg, agissant en leur qualité d'administrateur de catégorie A et de catégorie B de la société,

2. la société à responsabilité limitée JLM S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-8064 Bertrange, 78, Cité Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B numéro 169.377,

ici représentée par Monsieur Steve KRACK, prénommé  
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

3. la société à responsabilité limitée Company Republic GmbH, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B numéro 164.921.

ici représentée par Monsieur Henrik Rolandsen OBEL, consultant, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants, es qualités qu'ils agissent, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "STAY 2 S.à r.l." (ci-après la "Société") régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises, sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille ainsi que l'acquisition de biens immobiliers aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, l'acquisition de biens meubles et immeubles, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, principalement liée au secteur de l'immobilier, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

## Titre III. - Administration et Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs, associés ou non, nommés et révocables à tout moment et sans justification par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers et dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la seule signature s'il n'y a qu'un seul gérant.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

## Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1. La société anonyme Kwong S.A. . . . . .	50 parts
2. La société à responsabilité limitée JLM S.à.r.l. . . . .	25 parts
3. La société à responsabilité limitée Company Republic GmbH . . . . .	25 parts
Total . . . . .	100 parts

Le capital social ayant été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

### *Résolutions prises par les associés*

Et aussitôt, les comparants prémentionnés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.
2. Monsieur Steve KRACK, promoteur immobilier, né à Dudelange, le 8 novembre 1974, demeurant à L-2160 Luxembourg, 6, rue Münster, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

La société est engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lam, Krack, Obel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50295. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158928/137.

(130194352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

### **Staveley S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 18.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158927/10.

(130194206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

### **Strand, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.106.

*Extrait de résolution de l'associé unique de la société prises en date du 13 novembre 2013*

### *Première résolution*

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Monika Kanczuga de ses fonctions de gérante.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nommé en remplacement de Madame Monika Kanczuga, en qualité de gérant, et pour une durée indéterminée Monsieur Robert Didier McGaw, avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (L'île Maurice), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

*L'associé Unique*

Référence de publication: 2013158930/15.

(130194595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Geoserv, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 29, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 181.473.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Monsieur Gheorghe DANCI, né à Baile Borsa (Roumanie) le 16 août 1964, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange.

2) Madame Adina DANCI, née à Borsa (Roumanie) le 18 février 1986, demeurant à L-5339 Moutfort, 2, rue de Contern.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

"GEOSERV".

**Art. 3.** Le siège social est établi à Bascharage.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet l'activité de poseur-monteur de fenêtre, de portes et de meubles préfabriqués, ainsi que la réalisation d'aménagement intérieur / parachèvement, de petits travaux de rénovation, montage de cloisons, petits travaux de construction de peinture et de carrelage.

La société pourra effectuer tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le transport par route, tant national qu'international pour le compte de tiers ou pour compte propre, toutes marchandises, biens et personnes colis express et messagerie, utilisant des véhicules, dont le tonnage est supérieur à trois tonnes et demie MMTA (3,5T) et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 12.600,-(douze mille six cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 126,- (cent vingt-six Euros) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10. a)** Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Monsieur Gheorghe DANCI, le comparant sub 1) . . . . .	67 parts
2.- Par Madame Adina DANCI, le comparant sub 2) . . . . .	33 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES. . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.600,- (douze mille six cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille treize.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

*Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4959 Bascharage, 29, rue op Zaemer.
- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gheorghe DANCI, né à Baile Borsa (Roumanie) le 16 août 1964, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, pré-qualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DANCI Gheorghe, DANCI Adina, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/11/2013. Relation: EAC/2013/14369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157292/135.

(130192409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Meccanica Bologna, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.

R.C.S. Luxembourg B 181.561.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "MOTO PLUS GROUP", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 171238,

dûment représenté par son administrateur unique Monsieur Freddy BOLOGNA, administrateur de sociétés, demeurant à B-6717 Heinstert, 128, route de Habay,

ici représenté par Madame Charlotte SON, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MECCANICA BOLOGNA", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet la vente et la réparation de motos, vélomoteurs, vélos, tricycles, tondeuses, tronçonneuses, voitures sans permis, neufs ou d'occasion, ainsi que la vente de toutes pièces, accessoires et équipements s'y rapportant directement ou indirectement.

La Société a en outre pour objet la vente de carburants, huiles et lubrifiants.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,- EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trois cents (300) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "MOTO PLUS GROUP", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.

2. Monsieur Freddy BOLOGNA, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 19 mars 1970, demeurant à B-6717 Heinstert, 128, route de Habay, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2013. LAC/2013/50093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158697/135.

(130194581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

### **LSF8 Lux Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.543.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of November,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91796, hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 6 November 2013.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the articles of Association).

**Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favor of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favor the development of, its corporate purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "LSF8 Lux Investments I S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

**Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realized losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Responsibilities.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

**Art. 16. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 18. Appropriation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

#### *Subscription and Payment*

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.- euro).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr Michael Duke Thomson, attorney, born on 27 August 1961 in Austin, Texas, United States of America, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, USA;
  - Mr Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
  - Mr Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sept novembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

“ **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée “LSF8 Lux Investments I S.à r.l.”

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres (“Contribution au Capital”) suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Représentation de la Société.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

**Art. 14. Responsabilités.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas

de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

**Art. 16. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### **Art. 19. Dissolution, Liquidation.**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915."

#### *Souscription et Libération*

L'ensemble des cent (EUR 100.-) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- Mr Michael Duke Thomson, avocat, né à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 1961 dont l'adresse professionnelle est au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg; et

- Mr Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2013. LAC/2013/51013. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158660/384.

(130194063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Famelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 136.213.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013159291/10.

(130195512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Facility Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 75.956.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement commercial VI no 1213/13 du 14 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société FACILITY ENTERPRISES S.A. en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 6 décembre 2013.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013159290/20.

(130195760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Financiera Comercial Chonta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 144.974.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2013, la cooptation en date du 14 juin 2013 de Monsieur François MEUNIER au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Monsieur Yves BIEWER du Conseil d'Administration ont été ratifiées.

Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec celui de ces collègues lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 18 11 13.

Pour: *FINANCIERA COMERCIAL CHONTA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013159300/18.

(130195896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Ffauf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 66.379.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire en date du 22 octobre 2013 que les coordonnées de l'administrateur, Mme Monica CANOVA, ont été modifiées comme suit:

- Mme Monica CANOVA, née le 28 mai 1961 à Sorengo (Suisse), demeurant au via alle Corti 60, CH-6874 Castel San Pietro, Suisse.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.AR.L

Référence de publication: 2013159293/13.

(130195792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**FCS Gestion GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 155.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013159292/12.

(130195683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Fragrance Resources Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 81.420.

L'adresse du gérant Friedrich-Wilhelm Gerberding a changé et se trouve à présent au 19, Kirchweg, 14129 Berlin, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159289/12.

(130194935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Fincentrum Holdings (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 176.543.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 8 novembre 2013*

En date du 8 novembre 2013 l'Assemblée Générale de la Société a décidé comme suit:

- De nommer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477 et ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013, qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013159280/17.

(130195192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**First Position S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 178.770.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 8 novembre 2013*

Après avoir délibéré, l'actionnaire unique a décidé de:

Nommer en tant qu'administrateur unique de la société, Monsieur BURTMAN Florentin, né le 5 janvier 1981 à Paris, demeurant à F-93170 BAGNOLET, 49, avenue de Stalingrad, en remplacement de Monsieur Alexandre GRUMBERG qui a démissionné de son poste le 29 août 2013.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'actionnaire unique lève la séance à 11.00 heures.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

La société FIRST POSITION SA.

Référence de publication: 2013159285/16.

(130195686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Fourwoods Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.628.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013159288/12.

(130194954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Finvestan, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 107.222.

—  
*Décision des associés de la société du 11 novembre 2013*

Les associés nomment KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, comme réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013159282/14.

(130195118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Forêt Vierge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1149 Luxembourg, 400, rue des Sept-Arpens.

R.C.S. Luxembourg B 91.595.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013159305/12.

(130195407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Financière Tag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 79.067.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 28 juin 2011:

1) Les Administrateurs suivants ont été réélus jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

- Monsieur Mansour OJJEH, Président;

- Monsieur Jacques ROSSET;

- Monsieur Abdulaziz OJJEH;

- Monsieur Daniel VITOUX.

2) La société Deloitte SA a été réélue aux fonctions de Réviseur d'Entreprise agréé pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013159301/20.

(130195127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Financiera Comercial Chonta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.974.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.11.2013.

Pour: FINANCIERA COMERCIAL CHONTA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013159299/15.

(130195895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Finadis Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.603.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013159298/10.

(130195641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Fiduciaire TG Experts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 132.619.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159295/9.

(130195716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Fondations Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.175.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 5 novembre 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Xavier Marin, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 24-32, rue Jean Goujon, 75008 Paris, France
- Philippe Renaud, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 24-32, rue Jean Goujon, 75008 Paris, France
- Laurent Vanderweyen, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Dominique Robyns, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159287/23.

(130194973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Finvestan, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 107.222.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159281/10.

(130195037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Gate-C S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 77, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 64.046.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159319/10.

(130195587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**K5 Publishing Holdings A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour K5 Publishing Holdings A.G.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013159423/11.

(130195292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**L'Escapade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 20, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.944.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159425/10.

(130195803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**La Maison du Plâtre, Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.931.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013159426/12.

(130195257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**La Maison du Plâtre, Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.931.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013159427/12.

(130195311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Luxsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 61.501.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2013, LAC/2013/50515, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LUXSA S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 61501, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 80 du 6 février 1998.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159466/20.

(130194760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lux-Omnia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 80.698.

---

**EXTRAIT**

Les administrateurs, Messieurs Jérôme DOMANGE et Jean PIRROTTE et Madame Gabriele SCHNEIDER ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Lou HUBY, ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013159463/14.

(130195288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lux Investments Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 103.611.

*Extrait des principales résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale tenue de manière extraordinaire en date du 13 novembre 2013*

Les actionnaires renouvellent le mandat des administrateurs en place, à savoir Mademoiselle Lorraine Ponchel, Monsieur Patrick Sganzerla et Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée, jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Les actionnaires renouvellent le mandat du président du conseil d'administration en place, à savoir, Monsieur Patrick Sganzerla jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Les actionnaires renouvellent le mandat du commissaire en place, à savoir Control & Synergy Services S.à r.l. jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Les actionnaires approuvent le transfert du siège social de la société décidé par le conseil d'administration.

Le siège social est transféré du 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et ce avec effet au 14 novembre 2013. De ce fait, l'adresse des administrateurs en place change également et est désormais située au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Lux Investments Company S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.  
Expert-Comptable  
Un mandataire

Référence de publication: 2013159460/27.

(130195860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lux Snacks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.022.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2013159435/13.

(130194930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**LBREP II Segovia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.121.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions d'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, a été ordonné.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

*Pour LBREP II Segovia S.à r.l. (en liquidation)*

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR,  
Associé unique

Référence de publication: 2013159439/16.

(130195128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**LBR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.995.

---

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2012 précédemment déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 20 juin 2013 sous la référence L130100414.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013159438/14.

(130195826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lazur Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.336.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signature

Référence de publication: 2013159437/11.

(130195336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lupo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 135.575.

—  
EXTRAIT

Veuillez noter que le gérant Eirik Robson réside désormais au 30 Richmond Crescent, Londres N1 OLY, Angleterre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.  
*Domiciliaire*

Référence de publication: 2013159432/13.

(130195460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Longbow Investment No2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.000.

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2013 que:

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de ses fonctions de gérant A et de gérant délégué à la gestion journalière;
- Monsieur Alexis de Montpellier, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, a été nommé gérant A et gérant délégué à la gestion journalière de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Munsbach, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159431/14.

(130195627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013159434/10.

(130195351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lemon & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 137.644.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159442/10.

(130195721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lendit Luxembourg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 66.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013159444/10.

(130195910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lux Coral Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3583 Dudelange, 3, rue Ditzenheck.

R.C.S. Luxembourg B 151.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159433/10.

(130195608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lainière Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.650.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159436/9.

(130194953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**LDV Management III Glenn Arrow II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 149.051.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159440/9.

(130195487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**LDV Management III Glenn Arrow S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.265.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159441/9.

(130195486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Link Art Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159447/9.

(130195844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Les Caudalies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 131.567.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159446/9.

(130194942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**LIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 4, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 158.209.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159448/9.

(130194941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Locaserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 47.939.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 11 novembre 2013*

M. Romain KETTEL a démissionné de son mandat de gérant.

M. Jean FELL, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

M. Edgar SCHÖPF, né le 3 septembre 1969 à Ellwangen (Allemagne), résidant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18.11.2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Locaserv S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013159450/18.

(130195563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Lendit Luxembourg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 66.356.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue au siège social en date du 14 novembre 2013*

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc FABER né le 07/04/1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Manuel BORDIGNON né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et Monsieur Christophe MOUTON né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LENDIT LUXEMBOURG S.A. S.P.F.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013159445/19.

(130195912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Smash Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.006.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 05 novembre 2013, les Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, et VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, représentant permanent ont démissionné.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de 3 à 1.

Luxembourg, le 14.11.2013.

Pour: SMASH PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013158914/17.

(130194703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**S.C.I. Romi, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg E 4.016.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den fünften November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Nico ROESGEN, Rentner, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.
- 2.- Frau Monique DOHM, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Nico ROESGEN, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.
- 3.- Herr Robert ROESGEN, Privatbeamter, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.
- 4.- Frau Michèle ROESGEN, Studentin, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

Welche Komparenten sub 3+4) hier vertreten sind durch Herrn Nico ROESGEN, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 20. Oktober 2013,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der zivilrechtlichen Immobiliengesellschaft S.C.I. ROMI sind, mit Sitz in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer E 4016 (NIN 2008 7002 366).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 217 vom 31. Januar 2009.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwei tausend fünf hundert Euro (€ 2.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-), wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Nico ROESGEN, vorgeannt, dreissig Anteile . . . . .	30
2.- Frau Monique DOHM, vorgeannt, dreissig Anteile . . . . .	30
3.- Herr Robert ROESGEN, vorgeannt, zwanzig Anteile . . . . .	20
4.- Frau Michèle ROESGEN, vorgeannt, zwanzig Anteile . . . . .	20
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine Dauer von neunundneunzig (99) Jahren gegründet.

Jeder Gesellschafter hat die Möglichkeit die Gesellschaft zu verlassen mittels Einschreibegesuch an den Geschäftsführer und einer Verzichtserklärung welche den anderen Gesellschafter durch Einschreiben zugestellt wird.

Die verbleibenden Gesellschafter können die Auflösung der Gesellschaft verhindern, indem sie vorzugsweise selbst die Anteile des austretenden Gesellschafters erwerben, oder sei es, wenn keiner der Gesellschafter gewillt ist die Anteile

zu erwerben, im Einverständnis der Mehrheit der Gesellschafter welche sechzig Prozent (60%) des Gesellschaftskapitals darstellen, diese Anteile an einen Dritten zu verkaufen.

Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen dem auszutretenden und den verbleibenden Gesellschafter über den Verkaufspreis der Anteile, wird nach den Absätzen 3, 4 und 5 von nachstehendem Artikel 7 vorgegangen.

Wenn der Rückkauf durch die verbleibenden Gesellschafter sich nicht auf die Gesamtheit der Anteile des auszutretenden Gesellschafters bezieht oder wenn die Drittperson nicht angenommen wird, wird die Gesellschaft innerhalb eines Jahres nach Inverzugsetzung an den Geschäftsführer aufgelöst."

#### Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 20 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 20.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mindestens sechzig Prozent (60%) des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Satzungsänderungen bedürfen der Einstimmigkeit der gesamten Gesellschaftsanteile."

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. ROESGEN, M. DOHM, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2057. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 12. November 2013.

Référence de publication: 2013157529/64.

(130192853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

#### **SYNEOLA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1455 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.727.

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "SYNEOLA Luxembourg S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.727, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 890 du 4 mai 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joseph HESS, demeurant à CH-2022 Bevaix, 17, Chemin des Vignes perdues.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Myriam MULLER, demeurant à CH-2022 Bevaix, 17, Chemin des Vignes perdues.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico ROLLINGER, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts;

2. Acceptation de la démission de Monsieur Serge ROLLINGER de son mandat de commissaire aux comptes et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

3. Nomination de A&T Consulting S.A, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire et détermination du terme de son mandat.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 4 octobre 2013; une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée;

E) Qu'il appert de la liste de présence que sur les dix mille (10.000) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, l'intégralité des actions est présente ou représentée à la présente Assemblée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de L-3504 Dudelage, 58, rue Pierre Krier à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des statuts:

" **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Serge ROLLINGER de son mandat de commissaire aux comptes et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer A&T Consulting S.A, ayant son siège social au 1, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 49.536 comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. HESS, M. MULLER, N. ROLLINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013. LAC/2013/47835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157578/66.

(130192973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Fek Immobilière SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 81.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 novembre 2013.

FEK IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2013157262/11.

(130192797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.